

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

## 1° - TAXES DIRECTES LOCALES:

Les taux d'imposition communaux s'établissaient pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 7,49
- Taxe foncière bâti : 6,68
- Taxe foncière non bâti : 118,60

A l'unanimité il a été décidé d'augmenter chacun de ces taux de 2% pour l'exercice 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 7,63
- Taxe foncière bâti : 6,80
- Taxe foncière non bâti : 120,79

Le produit fiscal net sera de 25.745,22 €

## 2°) – BUDGET 2017:

### a) Budget de fonctionnement :

Il s'établit à la somme de 348.862 €.

Ces recettes sont constituées par notamment :

- la dotation globale de fonctionnement : 88.000 €
- la dotation de solidarité rurale : 11.500 €
- la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux travaux d'effacement du seuil de Cassagnas : 148.500 €
- les travaux en régie : 37486 €

### b) Budget d'investissement:

Il fait ressortir un solde d'exécution de 63.747,95 € et s'établit à la somme de 170.508,15 €.

### **3°) – LIGNE DE TRESORERIE:**

Afin de conforter la trésorerie de la Commune, il a été décidé de renouveler la ligne de trésorerie dont nous disposons auprès du Crédit agricole et qui n'a pas été utilisée en 2016.

Ce renouvellement intervient aux conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Montant : 100.000 €
- Taux : Variable, préfixé sur l'Euribor 3mois, soit à titre indicatif, sur l'index du mois de janvier 2017 un taux de 1,48%.

### **4°) – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES GORGES DU TARN:**

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité la convention de partenariat avec le Syndicat mixte du grand site des Gorges du Tarn.

Cette convention a pour objectif une valorisation du Schéma d'aménagement et de gestion et des eaux (SAGE) sur le bassin versant du Tarn Amont, en conciliant le développement économique du territoire et la préservation des milieux aquatiques.

### **5°) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DE SECONDE CLASSE :**

Afin d'assurer l'entretien des locaux de la Mairie et de la salle polyvalente, tâches jusqu'alors remplies par Madame Frédérique QUINTRAND, il a été décidé de la création d'un poste d'agent technique de seconde classe, non titulaire à raison de deux heures hebdomadaires.

Le Maire  
Jean WILKIN